



Subrogation et versement des ijss

Par **Lydie24**, le **10/09/2020** à **11:02**

Bonjour, je suis en arrêt maladie depuis le 22/05/19.

Mon employeur à la subrogation jusqu'au 07/01/2023. J'ai déposé une demande de maladie professionnelle le 07/01/2020.

Depuis 2 mois il me verse que 565euros /mois alors que la C.P.A.M m'indemnise à 35,15/ jour. J'ai contacté mon employeur car cela me paraît anormal, il m'a répondu qu'au contraire il est dans son droit et que je pourrais prétendre à la totalité des ijss que s'il s'agit d'une ald. Est il dans ses droits?